

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Convention avec la commune de Carnoux en vue de l'installation d'une borne de rechargement de véhicules électriques - Maison du Bel Age de Carnoux.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la mise en place d'une borne électrique à Carnoux réservée au Département et à la commune en vue de recharger leurs véhicules électriques ;
- d'autoriser la signature d'une convention mettant à la disposition du Département par la commune, à titre gratuit, un emplacement de parking face à la salle municipale Tony Garnier, sur lequel sera installée par les soins du Département, la borne électrique et où les véhicules pourront stationner pour recharger ; cette convention d'une durée de 9 ans renouvelable, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, précisera les droits et obligations de chacune des 2 collectivités quant à l'utilisation de cette borne électrique.
- d'autoriser la signature de tout autre document se rapportant à cette opération.

A l'unanimité  
Monsieur PAYAN s'abstient

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**